## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** M. JEAN-MARC PERRIN

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Février 2020

OBJET: Restitution à la SNCF d'un bien cadastré à La Ciotat BZ 446, dans le cadre du projet du pôle d'échanges multimodal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'approuver la restitution à la SNCF de la parcelle cadastrée BZ 446 à La Ciotat,
- d'autoriser la signature du procès-verbal de restitution ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération.

## A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées